



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION FRANCHE-COMTÉ

Direction régionale
des affaires culturelles
de Franche-Comté

ARRÊTÉ N° R43-2015-12-18-005

**portant inscription au titre des monuments historiques
de l'église paroissiale Saint-Georges
de LAVANCIA-EPERCY (Jura)**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION FRANCHE-COMTÉ
PRÉFET DU DOUBS
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres 1 et 2,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

La commission régionale du patrimoine et des sites de Franche-Comté entendue en sa séance du 4 juin 2015,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

considérant que l'église paroissiale Saint-Georges de LAVANCIA-EPERCY (Jura) présente au point de vue de l'histoire et de l'art un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison de l'état de conservation de cet édifice préfabriqué et de la rareté des bois entrant dans sa composition,

ARRETE

Article 1^{er} : Est inscrite au titre des monuments historiques, en totalité, l'église paroissiale Saint-Georges de LAVANCIA-EPERCY (Jura), telle qu'elle est délimitée par un liséré rouge sur le plan annexé au présent arrêté, située rue de la Gare à LAVANCIA-EPERCY (Jura), sur la parcelle numéro 564, d'une contenance de 21a 52ca, figurant au cadastre section B, et appartenant à LA COMMUNE DE LAVANCIA-EPERCY (Jura).

La commune de Lavancia-Epercy (Jura) en est propriétaire depuis une date antérieure au 1^{er} janvier 1956.
Elle est identifiée sous le numéro SIREN 213.902.836.

Article 2 : Le présent arrêté, dont une copie certifiée conforme sera adressée sans délai à la Ministre de la Culture et de la Communication, sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région.

Article 3 : Il sera notifié au préfet du département, au maire de la commune propriétaire, et à l'affectataire, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à BESANCON, le 18 DEC. 2015
18 DEC. 2015

Copie certifiée Conforme à
l'original

Le Directeur Régional des Affaires Culturelles,
et, par délégation,
Le Conservateur Régional des Monuments Historiques

Pascal MIGNEREY

Georges BARTOLT

Département :
JURA

Commune :
LAVANCIA EPERCY

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
LONS LE SAUNIER
2 RUE TURGOT 39000
39000 LONS LE SAUNIER
34 43 46 73 -fax 03 84 43 48 59
0.lons-le-
@dgfip.finances.gouv.fr

Section : B
Feuille : 000 B 02

JURA - LAVANCIA-EPERCY - EGLISE EN BOIS

Échelle d'origine : 1/1250
Échelle d'édition : 1/1000

Plan annexé à l'arrêté n° R43-2015-12-18-005

Date d'édition : 14/12/2015
(fuseau horaire de Paris)

du 18 DEC. 2015

Coordonnées en projection : RGF93
©2014 Ministère des Finances et
Comptes publics

portant inscription au titre des monuments historiques

Le plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

